



Je suis etudiante et ma carte de sejour est perimé

Par **fahi**, le **08/06/2009** à **21:46**

Bonjour, je vous écris car j'ai un petit problème. En effet, ma carte de séjour a expiré il y a un bon moment vers octobre 2008 et si je n'ai pas pu renouveler c'est parce que j'ai d'autres petits soucis. Je suis étudiante en BTS Trilingue et au bout de ma 1ère année je n'ai pu effectuer mon stage à cause de la perte de mon passeport. Et donc je passais pas en 2ème année et cela m'a beaucoup découragé de ne pas avoir pu passer (de plus le BTS Trilingue sera remplacé l'année prochaine ce qui me complique plus la tâche) et je me suis donc beaucoup absentée durant l'année scolaire 2008-09 et tout naturellement l'école m'avait rayé de leur liste. Donc vous comprenez mieux la situation dans laquelle je me trouve pas d'école donc pas de possibilité de renouvellement de carte de séjour, alors svp aidez-moi à trouver une solution à cette impasse. Je ne peux pas travailler durant l'été et ni m'inscrire dans une école. Merci à vous

Par **anais16**, le **10/06/2009** à **10:20**

Bonjour, si vous aviez perdu votre passeport, il suffisait d'en demander un nouveau à votre consulat! Vous auriez pu continuer vos études et votre titre de séjour aurait été renouvelé. À l'heure actuelle, vous avez perdu tout droit au séjour en France. De plus, la législation actuelle considère que les étudiants étrangers n'ont pas vocation à rester sur le territoire français. Donc, si vous ne vous réinscrivez pas dans une formation à la rentrée prochaine, vous ne pourrez pas obtenir un autre titre de séjour. Vous auriez dû faire des démarches avant la péremption de votre titre de séjour...